

Intervention de Christelle Cardet sur le tome 3- Session budgétaire des 14 et 15 avril 2016 du Conseil régional

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, cher-e-s collègues,

L'apprentissage est une compétence pleine et entière des régions. A ce titre, les élu-e-s écologistes à la Région ont, depuis plusieurs années, placé la formation tout au long de la vie au cœur de leurs priorités afin d'offrir à chaque habitant-e, jeune ou adulte, la possibilité d'apprendre, de progresser et de trouver sa place de citoyen actif et responsable dans la société. La région des Pays de la Loire a pris sa part et toute sa part dans le développement de l'apprentissage, comme l'a souligné en Juin 2015 le CESER « elle reste l'une des Régions qui forme le plus d'apprentis ». Et comme vous l'avez souligné Monsieur Retailleau, « il y a une vraie culture de l'apprentissage dans notre Région »

Pourtant vous n'hésitez pas à dénigrer systématiquement le bilan de la majorité précédente, vous nous avez promis un ambitieux plan d'urgence de l'apprentissage.

Mais il y a une grande différence entre promettre et tenir.

Et le grenelle de l'apprentissage autour duquel vous avez fait beaucoup de bruits, je ne dirai pas « que la montagne a accouché d'une souris », il a abouti à l'émergence de nouvelles idées mais il a essentiellement conforté et développé des dispositifs déjà existants. Et nous sommes bien loin dans les faits de la confirmation des déclarations guerrières que vous avez faites sur l'action régionales pendant la campagne et même au-delà.

La difficulté que rencontre l'apprentissage est surtout à mettre en relation avec la réalité économique du moment d'où l'irresponsabilité de supprimer des aides à l'emploi, nous y reviendrons plus loin.

Concernant ce plan de relance de l'apprentissage, le groupe Ecologiste et citoyen a contribué du mieux possible au débat, en vous communiquant des propositions.

Nous sommes d'accord avec une bonne partie des mesures qui sont dans la lignée de ce qui s'est fait depuis plusieurs années.

Cependant, nous considérons qu'il y a des manques dans le rapport qui nous est soumis et, je reprendrai quelques points de vigilance :

- Si l'alternance est une voie incontournable vers l'emploi et la qualification des jeunes, n'oublions pas que cette alternance est plurielle. L'apprentissage doit donc y avoir sa place... sans avoir toute la place. C'est sur la complémentarité des parcours qu'il faut s'appuyer, pour construire un appareil de formation attrayant et inclusif, qui permette à chaque individu de construire et poursuivre son parcours professionnel tout au long de la vie.

-l'apprentissage doit, également, s'adapter aux évolutions imposées par le défi climatique et énergétique et il est impératif de continuer à développer la formation en direction des métiers émergents, des métiers "verts".

-Nous avons plus que jamais besoin d'une politique volontariste en direction de ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi et sur ce sujet, et nous regrettons que notre proposition sur la création d'une surprime pour les employeurs qui embaucheraient en apprentissage un jeune bénéficiaire de la « garantie jeunes » ou issu des quartiers classés « politique de la ville », n'est pas été retenue.

Le plan sur l'apprentissage se déclinant sur l'ensemble du mandat, je suppose qu'il sera évolutif et que peut être de nouvelles mesures viendront le compléter.

-De plus, il nous apparaît opportun d'accompagner nos petites entreprises et nous vous proposons d'étudier la possibilité d'accorder un soutien financier à la mise aux normes des entreprises artisanales et TPE qui accueillent des apprenti-e-s. Ne pourrait-on pas aussi envisager une compensation financière aux artisans et TPE pour le temps de travail passé en tutorat ?

-Enfin, Il est essentiel de rappeler, qu'il faut garantir une liberté de choix aux jeunes. L'ensemble du dispositif doit reposer sur les désirs et aspirations des ligériens. C'est bien le jeune qui doit être acteur de son propre projet. Le contenu des prestations d'orientation délivrées par les conseillers du SPRO (Service Public Régional d'Orientation) , en particulier des missions locales, ne doit tenir compte que des souhaits et des capacités des jeunes, au regard des possibilités du marché du travail présent et prévisible. Mais en aucun cas des orientations idéologiques de la majorité régionale. Nous sommes profondément en désaccord avec les objectifs chiffrés d'actes d'orientation vers l'apprentissage demandés aux Mission Locale et nous espérons qu'ils ne seront pas associés à des sanctions financières.

Pour terminer, le groupe écologiste et citoyen souhaite dénoncer la suppression incompréhensibles des dispositifs d'aides à l'emploi. La région des Pays de la Loire ne peut pas s'engager à faire de l'apprentissage une voie de réussite, sans porter fortement un plan de mobilisation pour l'emploi.

À l'heure, où « la situation de l'emploi reste difficile avec une reprise économique encore attendue »(source CESER). A l'heure où l'on se mobilise fortement pour l'emploi des jeunes, vous avez exprimé votre volonté de prioriser l'emploi.

Si nous étions satisfaits par cette orientation, aujourd'hui, nous sommes très inquiets de voir, dans le rapport 281, qu'en raison de la priorité donnée à l'apprentissage et « aux véritables emplois » (selon l'expression de Mme Morançais lors de la commission du 11 avril dernier), vous avez fait paradoxalement le choix d'abroger des dispositifs d'aides à l'emploi : l'arrêt de la prolongation des aides aux emplois tremplin et l'arrêt des cofinancements des emplois d'avenir.

Alors nous nous demandons « qu'entendez-vous par véritable emploi ? »

- Est-ce qu'un emploi tremplin qui a pour ambition de soutenir un projet de territoire et de créer des emplois pérennes (en contrats à durée indéterminée (CDI), dans le milieu associatif et l'économie sociale et solidaire, n'est pas un véritable emploi ?

Pourquoi supprimer un dispositif prévoyant qu'une structure ayant besoin de temps et d'une aide supplémentaire (et non les projets à la viabilité compromise), pouvait bénéficier d'un prolongement dégressif de l'aide pour assurer la pérennisation de l'emploi. Quelle logique préside à cela ?

Nous ne pouvons pas aujourd'hui nous passer de création d'emplois ou de maintien d'emplois existants sur nos territoires.

N'oublions pas que le tissu associatif est un acteur économique d'un territoire à ne pas mépriser. Il est primordial de prendre toute la mesure du monde associatif comme gisement d'emplois, créateur de lien social et de solidarité.

Et je reviendrais sur un point, Monsieur Retailleau, vous nous avez dit, hier matin, être très attaché aux chiffres et aux faits. Et les faits parlent d'eux-mêmes :

- Plus de 1000 emplois tremplin créés en CDI
- 90% des emplois sont pérennisés à la fin des aides régionales
- Quant au 63 000€ que représente le coût moyen/emploi créé, ce chiffre souffre cruellement d'un manque de comparaison. En effet il serait indispensable de connaître le coût moyen /emploi créé à chaque subvention octroyée à une entreprise. Sachant que dans le cadre de l'emploi tremplin, nous parlons d'emplois réels et dans l'autre cas nous sommes très souvent dans la perspective de création de postes qui au final ne sont pas créés dans la totalité des engagements pris.
- De plus, on ne peut pas se contenter d'une mesure quantitative sans analyser les impacts en termes de qualité des emplois créés.

Donc, les arguments développés par Mme Morançais, hier matin, ne tiennent pas à l'épreuve des chiffres et des faits.

Hier, Monsieur Philippe Henry parlait de propos surréaliste, aujourd'hui nous pouvons parler d'une décision totalement surréaliste et nous sommes bien sur une posture idéologique.

- Quant aux emplois d'avenir, ils ont pour ambition de lutter contre les difficultés que rencontrent les jeunes sans diplômes ou peu diplômés à s'insérer dans le monde du travail. C'est une mesure essentielle pour notre jeunesse et pour favoriser l'emploi. Et les régions doivent être partie prenante dans ce dispositif. Là il ne s'agit pas de CDI mais ce sont des CDD couplés à une démarche de formation et les Missions Locales sont très vigilantes sur ce point. Les emplois d'avenir sont donc de véritables tremplins vers l'emploi.

Ainsi, une politique de l'emploi active ne peut pas mettre en concurrence un plan de mobilisation pour l'emploi et l'apprentissage et des dispositifs d'accompagnement de projets de territoire et d'insertion professionnelle et sociale de jeunes souvent éloignés de l'emploi.

Nous vous demandons ainsi, au-delà de votre définition de ce qu'est un véritable emploi, d'évaluer l'impact que pourrait entraîner la suppression des aides à l'emploi, sur les structures et territoires concernés. Et dans l'attente de ce résultat, d'abandonner l'arrêt des aides à l'emploi pour 2016.

Pour conclure nous attirons votre attention sur un point de vigilance sur le rapport 7-434, concernant l'expérimentation de la mise en place de formations courtes. Celles-ci doivent mener à une qualification reconnue, et pas à la simple adaptation au poste de travail. Les stagiaires de la formation professionnelle doivent pouvoir évoluer dans leurs connaissances et leurs parcours professionnels. La Région a fait des efforts pour la construction de véritables filières de formation et pour la promotion de la formation tout au long de la vie.

Il n'est pas inutile de rappeler, qu'il faut aussi prendre en compte les désirs des ligériens. Nos vies, nos existences ne doivent pas se construire en fonction de la simple logique économique et encore moins selon une logique de compétition généralisée et anxiogène qui déteint sur le monde du travail, de la formation, et de l'ensemble de la société.

Concernant notre vote, le groupe écologiste et citoyen votera contre le rapport 281 et s'abstiendra sur le 434.

Merci pour votre attention